



Commune de Lamotte-Warfusée

Communauté de Communes du Val de Somme

Mairie de Lamotte-Warfusée
3 rue Ulphy Cottinet
80800 Lamotte-Warfusée
Tél./Fax : 03.22.42.31.50

Mail : mairiedelamottewarfusee@orange.fr

Retrouvez tous les renseignements sur le site Internet de la Commune :

<http://www.lamottewarfusee.fr/>

À vos agendas ! Programme des manifestations de mars à mai 2019

Mars

Lundi 25 : Réunion publique « Fibre optique » : Un complément technique sur la question de la fibre optique. Rendez-vous à partir de 19 h 30 en la salle Le « Santerre »

Samedi 30 : Permanence « inscription sur les listes électorales » : ouverture exceptionnelle de la mairie de 10 h à 12 h. Plus d'informations au verso.

Avril

Dimanche 7 : Réderie de Printemps : Le Comité des fêtes, l'ASLW et « Les jardins lamottais » organisent comme chaque année la traditionnelle réderie de printemps.

Vendredi 19 : Spectacle « Le garçon pas plus grand qu'un poing » À 20 h dans la salle « CPI » -
Tarif : 8 € (plein tarif) 5 € (tarif réduit pour étudiants, demandeurs d'emploi) gratuit pour les enfants de 14 ans et moins. - spectacle à partir de 6 ans - Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.



Voir verso

Réservations : contact@lapoulie.org ou 07 81 70 05 98

Lundi 22 : « La Chasse aux œufs » : À vos paniers ! Le Comité des fêtes propose une chasse aux œufs pour tous les enfants du village. **Rendez-vous à 10 h 30 devant la Mairie.** Un rafraîchissement pour les enfants et les parents clôturera cette manifestation.

Mardi 23 : Séance « Bébés Lecteurs » : Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Samedi 27 : Soirée Jeux de société : Organisée par la Médiathèque « Croq'pages » à partir de 17 h 00. Plus de renseignements sur le site croqpages.fr.

Mai

Mercredi 8 : Commémoration du 8 mai 1945 Le Conseil vous invite à la cérémonie de la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale. Rendez-vous à partir de 10 h 30 sur la place de la mairie .

Vendredi 17 : Spectacle « Desproges, l'écrivain » : À 19 h 30 dans la salle « CPI » - tarif unique 5 € - spectacle à partir de 12 ans . Plus de renseignements sur le site Internet de la Commune. Réservations : contact@lapoulie.org ou 07 81 70 05 98

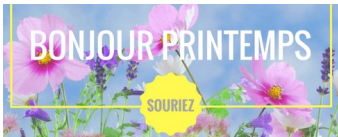
Dimanche 19 : Course « Nature » : Le dimanche 19 mai 2019, mets tes baskets et bats la maladie ! La Compagnie Acacia organise une manifestation de soutien à l'association ELA qui lutte contre les leucodystrophies.



Venez marcher, courir ou tout simplement soutenir (par votre présence ou par des dons) les enfants atteints de leucodystrophie qui seront présents et les sportifs. Nous vous attendons nombreux !

Mardi 21 : Séance « Bébés Lecteurs » : plus de renseignements sur le site Internet de la Commune.

Samedi 25 : Sortie « les loulous chez les gaulois » : l'association les loulous organise une sortie au parc Astérix. Un trac vous a été distribué. Date limite de réservation : le 6 avril 2019



L'actu express des lamottais À suivre sur la Commune...



Actions culturelles: spectacles pour tous à Lamotte-Warfusée

Dans le cadre d'un partenariat avec l'association « La Poulie », la Commune met en place des animations culturelles tout au long de l'année.



Pour 2019, 6 séances ont été prévues réparties d'avril à novembre. La programmation a été établie de façon à satisfaire tous les publics à des tarifs avantageux.

Par le biais de ce journal ainsi que du site Internet, au fur et à mesure des programmations, vous serez informés des tarifs et des modalités de réservation.

Tous à vos postes !

Le 14 mai prochain les fréquences de la TNT changent.



Qui est concerné ? Les téléspectateurs recevant la télévision par antenne « râteau »

Que faut-il faire ? Les téléspectateurs devront procéder à une nouvelle recherche automatique des chaînes.

Plus de renseignements sur « recevoirlatnt.fr »

Rentrée scolaire 2019-2020

Dans le cadre de la prochaine rentrée scolaire et au vu des circonstances, les inscriptions se dérouleront de la façon suivante :

Tous les enfants domiciliés à Lamotte-Warfusée doivent s'inscrire auprès de la Mairie.

Élections européennes 26 mai 2019



cettefoisjevote.eu



www.touteleurope.eu



www.eurodirectfrance.eu



PDF IF-07-18-009-FR-N
Print IF-07-18-009-FR-C

Pour un Parlement européen

qui vote et contrôle

Le Parlement européen adopte avec le Conseil (les États membres) la quasi-totalité des normes européennes (directives et règlements) ainsi que le budget annuel qui finance les politiques de l'Union européenne.

Le Parlement européen donne obligatoirement son approbation pour tout accord commercial et surveille les négociations menées par la Commission européenne.

Le Parlement européen exerce un contrôle politique sur la Commission européenne. La composition de la Commission européenne est liée aux résultats de l'élection du Parlement européen. Il en élit le Président et auditionne les candidats aux postes de commissaires.

Comment voter aux élections européennes ?

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019.**

Comment s'inscrire ? Par internet ou en mairie.
Pour plus d'informations sur les modalités de vote :
www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter